

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

LINCO-SPECTIN 100, 222/444,7 MG/G POUDRE POUR ADMINISTRATION DANS L'EAU DE BOISSON POUR PORCINS ET POULETS

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un g contient :

Substances actives :

Lincomycine..... 222 mg

(sous forme de chlorhydrate monohydratée)

Spectinomycine..... 444,7 mg

(sous forme de sulfate tétrahydraté)

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants
Benzoate de sodium
Lactose

Poudre blanche.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Porcins et poulets.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Porcins :

Traitement et métaphylaxie de l'entéropathie proliférative porcine (iléite) causée par *Lawsonia intracellularis*, et des pathogènes entériques associés (*Escherichia coli*) sensibles à la lincomycine et à la spectinomycine.

La présence de la pathologie dans le groupe doit être avérée avant l'utilisation du médicament vétérinaire.

Poulets :

Traitement et métaphylaxie des maladies respiratoires chroniques (MRC) causées par *Mycoplasma gallisepticum* et *Escherichia coli* sensibles à la lincomycine et à la spectinomycine, et associées à un faible taux de mortalité.

La présence de la pathologie dans le lot doit être avérée avant l'utilisation du médicament vétérinaire.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients.

Ne pas utiliser en cas de dysfonctionnement hépatique.

Ne pas permettre l'accès à l'eau ou aux aliments contenant de la lincomycine aux lapins, rongeurs (exemple, chinchillas, hamsters, cobayes), chevaux, ruminants. L'ingestion par ces espèces peut conduire à des effets gastro-intestinaux sévères.

Ne pas utiliser chez les poules pondeuses.

3.4 Mises en garde particulières

Une proportion importante des *Escherichia coli* présente des valeurs de CMI (concentrations minimales inhibitrices) élevées pour l'association lincomycine-spectinomycine et peut être cliniquement résistante, bien qu'aucun seuil de sensibilité n'ait été défini.

Du fait de contraintes techniques, la sensibilité *in vitro* de *Lawsonia intracellularis* est difficile à établir et les données de résistance à la lincomycine-spectinomycine n'existent pas pour cette espèce.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Il est conforme aux pratiques cliniques d'établir le traitement en fonction de la sensibilité des bactéries isolées de l'animal. Si ce n'est pas possible, le traitement doit être établi en fonction des données de sensibilités des bactéries cibles établies au niveau local (exploitation ou région).

L'utilisation du médicament vétérinaire de façon non conforme aux instructions du RCP peut conduire à l'augmentation du risque de développement et de sélection de bactéries résistantes et diminuer l'efficacité d'un traitement aux macrolides, du fait de la possibilité de résistances croisées.

L'utilisation par voie orale de préparations contenant de la lincomycine est indiquée uniquement chez les porcins et les poulets.

Ne permettez pas l'accès à l'eau médicamenteuse à d'autres animaux. La lincomycine peut entraîner des désordres gastro-intestinaux sévères chez les autres espèces animales.

L'utilisation répétée ou prolongée doit être évitée, en améliorant les pratiques d'élevage et de désinfection.

Le diagnostic doit être reconsidéré si aucune amélioration n'est observée après 5 jours.

Les animaux malades ont un appétit réduit et ne s'abreuvent pas normalement, des animaux sévèrement atteints peuvent donc nécessiter un traitement par voie parentérale.

Cette poudre est destinée à être administrée dans l'eau de boisson uniquement et doit être dissoute avant utilisation.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la lincomycine, la spectinomycine ou les dérivés du soja doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire. Un soin particulier doit être apporté pour ne pas soulever ou inhaler de la poussière.

Tout contact avec la peau ou les yeux doit être évité.

Un équipement de protection individuelle consistant en un masque (soit un masque jetable conforme aux standards européens EN149, soit un masque conforme aux standards EN 140 avec un filtre EN143), des gants et des lunettes de protection doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

Laver les mains et toute partie cutanée exposée avec de l'eau et du savon immédiatement après utilisation.

Si des symptômes tels que éruption cutanée ou irritation oculaire persistante se produisent après exposition, consulter immédiatement un médecin et montrer lui l'étiquette ou la notice.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Poulets :

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités):	Réaction allergique ¹ , Réaction d'hypersensibilité ¹
--	---

¹ Nécessitent un arrêt immédiat du traitement avec le médicament vétérinaire. Un traitement symptomatique doit être instauré.

Porcins :

Très fréquent (> 1 animal / 10 animaux traités):	Diarrhée ¹ , selles molles ¹ Inflammation de la peau ^{1,2}
Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités):	Excitation, Irritabilité Réaction allergique ³ , Réaction d'hypersensibilité ³ Prurit, Eruption cutanée

¹ Disparaissent habituellement en 5 à 8 jours sans interruption du traitement.

² Affectant la région périanale.

³ Nécessitent un arrêt immédiat du traitement avec le médicament vétérinaire. Un traitement symptomatique doit être instauré.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique « Coordonnées » de la notice.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

Porcins :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

Les études de laboratoire chez les chiens et les rats n'ont pas mis en évidence d'effets de la lincomycine ou de la spectinomycine sur la reproduction, ni d'effets fœtotoxiques ou tératogènes.

La lincomycine est excrétée dans le lait.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire.

Oiseaux pondeurs :

Poulets :

Ne pas utiliser en période de ponte.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

D'une façon générale, le mélange avec d'autres médicaments doit être évité.

L'association de lincosamides et de macrolides est antagoniste, du fait d'une compétition vis-à-vis du même site d'action. L'association avec des anesthésiques peut entraîner de possibles blocages neuromusculaires.

Ne pas administrer avec du kaolin ou des pectines, qui peuvent limiter l'absorption de la lincomycine. Si une co-administration ne peut être évitée, respecter un délai de deux heures entre les prises.

3.9 Voies d'administration et posologie

Pour administration dans l'eau de boisson.

Les posologies recommandées sont :

Porcins : 3,33 mg de lincomycine et 6,67 mg de spectinomycine/kg poids vif/jour, pendant 7 jours, soit 15 mg poudre/kg poids vif/jour pendant 7 jours.

Chez les porcins, 150 g de médicament vétérinaire correspond à une dose pour 10 000 kg de poids vif par jour.

Sur la base de la dose recommandée, du nombre et du poids des animaux à traiter, la concentration journalière exacte du médicament vétérinaire doit être calculée selon la formule suivante :

$$\text{Volume (L) pour 150 g de médicament vétérinaire} = \frac{10\,000 \times [\text{consommation quotidienne d'eau par animal (L)}]}{\text{Poids moyen d'un porc (kg)}}$$

Pour information, la consommation standard d'eau est d'environ 0,15 L/kg poids vif/jour. Le tableau ci-dessous donne le volume d'eau à utiliser pour dissoudre 150 g de médicament vétérinaire.

Volume 150 g de
d'eau poudre =
consommé 100 g
d'activité
antibiotique
devant être
dissous
dans...

0,1 L/kg 1 000 L
poids vif/ d'eau de
jour boisson

0,15 L/kg 1 500 L
poids vif/ d'eau de
jour boisson

0,2 L/kg 2 000 L
poids vif/ d'eau de
jour boisson

0,25 L/kg 2 500 L
poids vif/ d'eau de
jour boisson

Poulets : 16,65 mg lincomycine et 33,35 mg spectinomycine/kg poids vif/jour, pendant 7 jours, soit 75 mg poudre/kg poids vif/jour pendant 7 jours.

Chez les poulets, 150 g de médicament vétérinaire correspondent à une dose pour 2 000 kg de poids vif par jour.

Sur la base de la dose recommandée, du nombre et du poids des animaux à traiter, la concentration journalière exacte du médicament vétérinaire doit être calculée selon la formule suivante :

$$\text{Volume (L) pour 150 g de médicament vétérinaire} = \frac{2\,000 \times [\text{consommation quotidienne d'eau par oiseau (L)}]}{\text{Poids moyen d'un oiseau (kg)}}$$

Le traitement doit être mis en place dès l'apparition des premiers signes cliniques.

Pour la préparation de l'eau de boisson, le taux d'incorporation du médicament vétérinaire dans l'eau va dépendre du poids des animaux et de la quantité quotidienne d'eau ingérée.

Pour respecter la posologie et éviter un sous-dosage, le poids moyen des animaux du groupe et la consommation quotidienne d'eau doivent être déterminés de façon la plus précise possible.

L'eau médicamenteuse doit être l'unique source d'eau de boisson pendant la durée du traitement. L'eau médicamenteuse non consommée dans les 24 heures doit être jetée.

Dans le cas de pathologies s'accompagnant d'une diminution sensible de l'abreuvement, un traitement parentéral doit être mis en place.

Respecter les indications pour calculer précisément le taux d'incorporation du médicament vétérinaire à l'eau de boisson.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

En cas de surdosage chez les porcins, un changement de consistance des fèces (selles molles et/ou diarrhée) peut être observé.

Chez les poulets traités avec plusieurs fois la dose thérapeutique, un élargissement du caecum et un contenu anormal du caecum ont été observés.

En cas de surdosage accidentel, le traitement doit être interrompu puis recommencé à la dose recommandée.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Porcins :

Viande et abats: zéro jour.

Poulets :

Viande et abats: 5 jours.

Ne pas utiliser chez les oiseaux produisant ou destinés à produire des œufs pour la consommation humaine.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QJ01FF52.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

Le médicament vétérinaire est une association de deux antibiotiques, la lincomycine et la spectinomycine, qui ont des spectres d'activité complémentaires.

Lincomycine :

La lincomycine est active contre les bactéries Gram positif, quelques bactéries anaérobies Gram négatif et les mycoplasmes. Elle est peu ou pas active contre les bactéries Gram négatif comme *Escherichia coli*.

Spectinomycine :

La spectinomycine est un antibiotique du groupe des aminocyclitols, dérivé de *Streptomyces spectabilis*, qui a une activité bactériostatique et est actif contre *Mycoplasma* spp. et contre certaines bactéries Gram négatif comme *Escherichia coli*.

Le mécanisme par lequel la spectinomycine administrée par voie orale agit sur les pathogènes au niveau systémique malgré une absorption limitée n'est pas totalement élucidé et peut être dû en partie à des effets indirects sur la flore intestinale.

Chez *Escherichia coli*, la distribution des CMI semble être bimodale, avec un nombre significatif de souches présentant des valeurs de CMI élevées, qui pourraient correspondre en partie à une résistance naturelle (intrinsèque).

Les études *in vitro* ainsi que les données d'efficacité clinique montrent que l'association lincomycine-spectinomycine est active contre *Lawsonia intracellularis*.

A cause de contraintes techniques, la sensibilité de *Lawsonia intracellularis* est difficile à étudier *in vitro* et les données concernant la résistance chez cette espèce n'existent pas.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Lincomycine :

Chez les porcs, la lincomycine est rapidement absorbée après administration orale. Une administration orale unique de doses d'environ 22, 55 et 100 mg/kg poids vif de chlorhydrate de lincomycine chez les porcs a conduit à des concentrations sériques proportionnelles de lincomycine, pendant 24-36 heures après l'administration. Le pic de concentration plasmatique a été observé 4 heures après administration. Des résultats semblables ont été observés après administration orale unique de doses de 4,4 et de 11,0 mg/kg de poids vif chez les porcs. Les concentrations étaient détectables pendant 12 à 16 heures, avec un pic de concentration à 4 heures. Une dose orale unique de 10 mg/kg poids vif a été administrée à des porcs pour déterminer la biodisponibilité. L'absorption orale de la lincomycine a été évaluée à 53% ± 19%.

L'administration répétée à des porcs de doses de 22 mg de lincomycine /kg de poids vif pendant 3 jours n'a pas conduit à une accumulation de lincomycine dans cette espèce, et aucune concentration en antibiotique n'était détectable dans le sérum 24 heures après l'administration.

Les études de pharmacocinétiques chez les porcs montrent que la lincomycine est biodisponible lorsqu'elle est administrée par voie intraveineuse, intramusculaire et orale. Les demi-vies d'élimination moyennes pour toutes les voies d'administration étaient de 2,82 heures chez les porcs.

Chez les poulets traités avec ce médicament vétérinaire dans l'eau de boisson à la dose cible de 50 mg d'activité totale (avec un ratio 1:2 de lincomycine:spectinomycine) /kg de poids vif pendant sept jours consécutifs, la Cmax après première administration d'eau médicamenteuse a été calculée comme étant de 0,0631 µg/mL. La Cmax a été observée 4 heures après la mise à disposition de l'eau médicamenteuse.

Spectinomycine :

Les études réalisées chez différentes espèces animales ont permis de démontrer que la spectinomycine était faiblement absorbée au niveau intestinal (moins de 4-7%) après administration orale. La spectinomycine montre une faible tendance à se lier aux protéines plasmatiques et est peu liposoluble.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé à d'autres médicaments vétérinaires.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 5 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 6 mois.

Durée de conservation après dissolution conforme aux instructions : 24 heures.

5.3 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Bouteille blanche en polyéthylène haute densité (HDPE) contenant 1,5 kg de poudre à utiliser dans l'eau de boisson, avec un couvercle blanc inviolable en polyéthylène basse densité (LDPE).

Bouteille blanche en polyéthylène haute densité (HDPE) contenant 150 g de poudre à utiliser dans l'eau de boisson, avec un couvercle blanc inviolable en polyéthylène basse densité (LDPE) muni d'une capsule en aluminium.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ZOETIS FRANCE
10 RUE RAYMOND DAVID
92240 MALAKOFF
FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/8295078 3/1992

Bouteille de 150 g
Bouteille de 1,5 kg

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

21/07/1992 - 27/04/2012

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

16/10/2025

MARCHES LIMITES**CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES****10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).